



# **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

## **Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors**

### **PV N°01 du 30 Août 2018**

#### **Réunion électronique**

#### **Présidence :**

M. François SCHELLES

#### **Etaient présents :**

MM. Richard BOIMARE – Bernard MOUILLARD – Daniel RESSE

\* \* \* \* \*

#### **RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors sont susceptibles de recours, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

\* \* \* \* \*

#### **Seniors Départemental 2 Groupe A**

Courriel de l'ENT. S. de Claville demandant la rétrogradation de son équipe 1 en division inférieure.

La commission pris connaissance du courriel de l'ENT. S. de Claville qui demande à ne pas être maintenu dans le championnat Seniors départemental 2 groupe A pour évoluer dans le championnat Seniors départemental 3 pour la saison 2018/2019.

Considérant les dispositions de l'article 6 des RG des Compétitions du DEF qui stipule :  
Tout club restant, par suite de son classement, qualifié dans la même division la saison suivante et demandant sa réintégration dans la série inférieure ne pourra prétendre à l'accession à la fin de cette saison par suite de son classement.

**Par ces motifs,**

**L'ENT. S. de Claville ne pourra pas accéder en division supérieure à la fin de la saison 2018/2019.**

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire  
Daniel Resse

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Resse', written in a cursive style with a large loop at the end.

Le Président  
François Scelles

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Scelles', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.